

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0025096

Optique Autres

199330

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 03268

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre:

Nom & Prénom : KHIDIJIA Abdelaaziz

Date de naissance : 06/07/1953

Adresse : 379, Bel PANORAMIQUE CASA

Tél. : 0664790914 Total des frais engagés : #1445,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/03/2014

Nom et prénom du malade : Hme. TOUSSA EL OUALEM Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : fracture (18/01/2014) - Générale

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie:

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 15/03/2014

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01.03.24		Cr	300 DH	<p>Docteur Abdellatif Aït Hay</p> <p>Spécialiste en Médecine Interne</p> <p>Mara 1, Rue 2 N°12 Ain Chock</p> <p>Casablanca - 05 22 50 84 43</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DOUDEVILLE Mme Haddou, N° 202 1250 GOSSEZ - CASA SLA 202	21.05.2011	1148,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdelmalek Akil

Spécialiste en Médecine Interne

Echographie Médicale

Lauréat de la Faculté de Médecine de Casablanca

Tél.: 05 22 50 84 43

GSM : 06 69 73 51 33



الدكتور عبد المالك عاكل

إخلاصي في الطب الباطني

الفحص بالصدى

خريج كلية الطب بالبيضاء

الهاتف : 05 22 50 84 43

المحمول : 06 69 73 51 33

وصفة الدواء Ordonnance

Casa le : 01.03.24 البيضاء في :

Nom : Paul Taxis El GHALEM : الاسم

2 - NEUROSAN (q.d.)

~~190,00 DZ~~ - حبة و سوك المقطور، ٣ شهور

AS

~~95,00 DZ~~ 2 - PHYTOCALM (q.d.)

كمولت أشداد العنان، ٢٤ شهر

AS

3 - HARPMAX (sticks)

~~289,00 DZ~~ - حبة و سوك المخداء، ٣ شهور

AS

$T = 1148,00$

PHARMACIE SOULEVAR
QUEED HADDOU
Bd. Ouled Haddou, N° 29 Pk
Hay Krimat - CASABLANCA
Tel: 06 22 50 60 26

Docteur Abdelmalek AKIL
Specialiste en Médecine Interne
Hay Inara 1, Rue 12, N°12 Ain Chock
Casablanca - 06 22 50 84 43

NEUROZAN 30 CP
PVC : 190,00

U	Av	Lot :
31/10/2024 266262AA		

NEUROZAN 30 CP
PVC : 190,00

U	Av	Lot :
31/10/2024 266262AA		

INHAPOTICS

PHYTOCALM
LOT: 501083
EXP: 10/2026
PPC: 95.00 Dhs

PHYTOCALM
LOT: 501083
EXP: 10/2026
PPC: 95.00 Dhs

95,00
trans rouge

LOT 115380/FC7
04/2026 PPC 289,00

tés Nutritionnelles :

LOT 103581/FC5
14/2025 PPC 289,00